DIVISION 01 - CONDITIONS ET EXIGENCES GÉNÉRALES

.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

.2 EXÉCUTER LES TRAVAUX EN CONFORMITÉ AVEC LES LOIS, ORDONNANCES, RÈGLES, RÈGLEMENTS ET CODES EN VIGUEUR LES PLUS RÉCENTS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

.3 VÉRIFIER LES CONDITIONS EXISTANTES DU SITE ET L'ÉTENDUE DES TRAVAUX EN CONSULTANT LES DOCUMENTS DE TOUTES LES DISCIPLINES. RAPPORTER IMMÉDIATEMENT TOUTE DISCORDANCE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX, PAR ÉCRIT AU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET À L'ARCHITECTE. LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ÉMETTRA DES CLARIFICATIONS AVANT D'EXÉCUTER LES TRAVAUX.

.4 AVISER IMMÉDIATEMENT LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET L'ARCHITECTE DE TOUTE NON-CONFORMITÉ AUX PLANS AVEC LES LOIS, ORDONNANCES, RÈGLES, RÈGLEMENTS ET CODES APPLICABLES À L'OUVRAGE.

.5 L'ENTREPRENEUR DOIT ASSUMER LES COÛTS DE TOUS LES PERMIS ET DOIT FAIRE LES DEMANDES DE PERMIS AUPRÈS DE L'ARRONDISSEMENT ET LES AFFICHER DURANT LES TRAVAUX.

.6 COORDONNER LES TRAVAUX AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET RESPECTER SES DIRECTIVES. EXÉCUTER LES TRAVAUX EN DÉRANGEANT LE MOINS POSSIBLE LES OCCUPANTS ET PERMETTRE UNE UTILISATION NORMALE ET S'ENTENDRE AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE POUR FACILITER L'ÉXÉCUTION DES TRAVAUX ET L'ACCÈS AUX ZONES OCCUPÉES. AU BESOIN, UTILISER DES ÉCRANS ANTI-POUSSIÈRE, DES CLOISONS ET DES ÉCRITEAUX DE MISE EN GARDE TEMPORAIRE. AVISER À L'AVANCE LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE DE TOUT TRAVAIL BRUYANT OU DÉGAGEANT DES ODEURS INCOMMODANTES.

.7 NE PRENDRE AUCUNE MESURE À L'ÉCHELLE SUR LES PLANS.

.8 LES DOCUMENTS D'ARCHITECTURE DOIVENT ÊTRE LUS CONJOINTEMENT AVEC CEUX DES AUTRES DISCIPLNES. L'ENTREPRENEUR DOIT CONSULTER LES PLANS DES INGÉNIEURS EN MÉCANIQUE, ÉLECTRICITÉ ET STRUCTURE AFIN DE CERNER LES TRAVAUX ENGENDRÉS PAR LEUR INTERVENTION DANS LE BUT DE LES INTÉGRER AU PROJET.

.9 DESSINS D'ATELIER ET INSTRUCTIONS DES MANUFACTURIERS: SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

.10 SUBSTITUTION ET ÉQUIVALENCE DE MATÉRIAUX: SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA. TOUT PRODUIT OU SYSTÈME PROPOSÉ COMME ÉQUIVALENT À CELUI INDIQUÉ DANS LES DOCUMENTS DE L'ARCHITECTE DOIT ÊTRE APPUYÉ D'INFORMATIONS DÉTAILLÉES (DESSINS, FICHES TECHNIQUES, RAPPORTS, ETC.) ET ACCOMPAGNÉ DE L'INFORMATION COMPARATIVE DU PRODUIT SPÉCIFIÉ.

.11 TOUT PERCEMENT INCLUANT SANS S'Y RESTREINDRE, TUYAU, CONDUIT, FILAGE, GAINE, ETC. EFFECTUÉ DANS UN ENSEMBLE RÉSISTANT AU FEU DOIT ÊTRE SCELLÉ PAR UN ENSEMBLE COUPE-FEU ET PARE-FUMÉE HOMOLOGUÉ. CHAQUE SOUS-TRAITANT DOIT EFFECTUER LES TRAVAUX DE SCELLEMENT REQUIS PAR SES INSTALLATIONS.

.12 SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, DISSIMULER LES TUYAUX, LES CONDUITS ET LA FILERIE DANS LES PLANCHERS, LES MURS ET LES PLAFONDS.

.13 SE RÉFÉRER AUX DESSINS D'ARCHITECTURE ET DE MÉCANIQUE/ÉLECTRICITÉ POUR DÉTERMINER L'EMPLACEMENT DES FONDS DE VISSAGE REQUIS POUR L'INSTALLATION DES DIFFÉRENTS ACCESSOIRES DE FINITION ET ÉQUIPEMENTS.

.14 ARRÊTS DE SERVICES: TOUT ARRÊT DE SERVICE DOIT ÊTRE FAIT EN COORDINATION AVEC LE MAÎTRE DE L'OUVRAGE. SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

1.1 CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES

.1 L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RÉFÉRER AUX CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES AU CAHIER DES CHARGES DE L'UNIVERSITÉ CONCORDIA.

DIVISION 02 - DÉMOLITION

LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÈRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 TOUS LES TRAVAUX DE DÉMOLITION INDIQUÉS AUX DESSINS ET/OU DEVIS, DE MÊME QUE CEUX NON SPÉCIFIQUEMENT DÉCRITS, MAIS REQUIS POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DESSINS ET/OU DEVIS.

.2 L'ENTREPRENEUR DEVRA SE RENDRE COMPTE LUI-MÊME DE L'ÉTENDUE DES TRAVAUX EN VISITANT LES LIEUX, EN CONSULTANT LES DOCUMENTS DES DIFFÉRENTES DISCIPLINES ET EN CONSIDÉRANT LES PRESCRIPTIONS NOTAMMENT DE LA PRÉSENTE DIVISION ET CELLES DES DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ QUI FORMENT UN TOUT POUR DÉCRIRE LES DÉMOLITIONS.

.3 CES TRAVAUX COMPRENNENT NOTAMMENT ET SANS S'Y RESTREINDRE, LES TRAVAUX DE DÉMOLITION INTÉRIEURE SUIVANTS REQUIS POUR LES TRAVAUX :

1 ~~.1 L'ENLEVEMENT DES MOBILIERS DE LABORATOIRE ENTIÈREMENT OU PARTIÈLEMENT SELON LES INDICATIONS AUX DESSINS.~~

.2 L'ENLÈVEMENT DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE DESSERVANT LE MOBILIER SELON LES DESSINS D'ÉLECTRICITÉ ET MÉCANIQUE.

.3 LES PERCEMENTS DANS LES DALLES DE BÉTON REQUIS PAR LES DOCUMENTS POUR LE PASSAGE OU L'ENCASTREMENT DE CONDUITS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DOCUMENTS;

.4 LES PERCEMENTS ET RAINURES DE CLOISONS, PLAFONDS ET MURS INTÉRIEURS, DÉMOLITION ET ENLÈVEMENT, REQUIS PAR LES DOCUMENTS POUR LE PASSAGE OU L'ENCASTREMENT DE CONDUITS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DOCUMENTS;

.5 LE DÉMANTÈLEMENT ET LA RÉINSTALLATION DES PLAFONDS SUSPENDUS EN CARREAUX ACOUSTIQUES REQUIS POUR PERMETTRE LA RÉALIS ATION DES TRAVAUX D'ÉLECTROMÉCANIQUE. CONSULTER LES DOCUMENTS DE MÉCANIQUE ET D'ÉLECTRICITÉ À CET EFFET, POUR IDENTIFIER LES SECTEURS DU BÂTIMENT QUI SONT VISÉS PAR CES TRAVAUX.

.6 TOUT AUTRE TRAVAIL DE DÉMOLITION NON ÉNUMÉRÉ ICI MAIS REQUIS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DEMANDÉS PAR LES DOCUMENTS.

2 PRODUITS

.1 SANS OBJET.

3 EXÉCUTION

.1 SAUF INDICATIONS CONTRAIRES, EXÉCUTER LES TRAVAUX DE DÉMOLITION CONFORMÉMENT AUX PRESCRIPTIONS DES LOIS, NORMES, RÈGLEMENTS ET CODE DE SÉCURITÉ EN VIGUEUR INCLUANT LE CODE DE SÉCURITÉ DE LA CNESST, LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT (NOTAMMENT LA PARTIE 8 MESURES DE SÉCURITÉ SUR LES CHANTIERS), LE CODE NATIONAL DE PRÉVENTION DES INCENDIES (NOTAMMENT LA SECTION 2.14 CHANTIERS DE DÉMOLITION, LA SECTION 2.8 MESURES D'URGENCE ET LES ARTICLES DE L'ANNEXE A APPLICABLES À CES SECTIONS).

.2 SE CONFORMER AUX EXIGENCES DES CONDITIONS GÉNÉRALES RELATIVES AU CONTRÔLE DE L'ENVIRONNEMENT ET PRÉVOIR TOUTES LES CLOISONS TEMPORAIRES ÉTANCHES À LA POUSSIÈRE REQUISES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX DE DÉMOLITION.

.3 EXÉCUTER LES PERCEMENTS, OUVERTURES ET MODIFICATIONS DANS LES ÉLÉMENTS STRUCTURAUX À L'AIDE DE SCIE À BÉTON ET/OU DE MÈCHE À BÉTON. L'UTILISATION D'OUTILS À PERCUSSION EST INTERDITE.

.4 POUR LES PERCEMENTS DE LA DALLE, SUIVRE LA PROCÉDURE À L'ARTICLE 12 DES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÉRES.

.5 DÉBARRASSER LE CHANTIER DES MATÉRIAUX DE DÉMOLITION, EN RESPECTANT LES EXIGENCES DES AUTORITÉS COMPÉTENTES.

.6 PROTÉGER LES ÉQUIPEMENTS ÉLECTROMÉCANIQUES DURANT LA DÉMOLITION.

.7 VOIR À CE QUE LES DÉMOLITIONS N'OBSTRUENT PAS LES SYSTÈMES ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES QUI DOIVENT DEMEURER EN ÉTAT DE FONCTIONNER.

.8 PLAFONDS ACOUSTIQUES EXISTANTS À DÉMANTELER ET RÉINSTALLER: ENLEVER TOUTES LES PANNEAUX ACOUSTIQUES AVANT LES TRAVAUX DE DÉMOLITION. ÉLIMINER LES TUILES ENDOMMAGÉES. ENTREPOSER LES TUILES EN BONNE CONDITION ET LES PROTÉGER DURANT LE CHANTIER.

DIVISION 06 - OUVRAGES EN BOIS

LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÉRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.

6.1 MENUISERIE ET ÉBÉNISTERIE

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 FOND DE VISSAGE POUR ENROULEURS DE BOYAU D'EAU.

2 PRODUITS

.1 CONTREPLAQUÉ DE SAPIN DE DOUGLAS: CONFORME À LA NORME ACNOR O121, CLASSIFICATION "CONSTRUCTION", CATÉGORIE "STANDARD", D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE, POUR LES OUVRAGES SITUÉS DANS DES ENDROITS HUMIDES.

.1 PRODUIT CERTIFIÉ PAR LE FOREST STEWARDSHIP COUNCIL (FSC).

.2 PRODUIT SANS URÉE-FORMALDÉHYDE.

.2 STRATIFIÉS DE MATIÉRES PLASTIQUES : CONFORMES À LA NORME ANSI/NEMA LD3.

.1 STRATIFIÉS DE MATIÈRE PLASTIQUE, EN GÉNÉRAL :

.1 STRATIFIÉS DE MATIÈRE PLASTIQUE, POUR SURFACES PLANES (1.2 MM) OU FORMABLES (0.76 MM) SELON LE CAS, COMPOSÉS DE PAPIERS DE SURFACE DÉCORATIFS IMPRÉGNÉS DE RÉSINE DE MÉLAMINE, SPÉCIALEMENT TRAITÉS POUR RÉSISTER À L'USURE, COMPRIMÉS SOUS HAUTE PRESSION À DES PAPIERS KRAFT NOIRS IMPRÉGNÉS DE RÉSINE PHÉNOLIQUE, AVEC DOS AU FINI SABLÉ. COULEURS AU CHOIX DE L'ARCHITECTE PARMI LA GAMME DE COULEURS ET FINIS STANDARDS DU FABRICANT.

.1 PRODUIT ACCEPTABLE: STRATIFIÉ « COLORCORE2 SOLID COLOR LAMINATES » DE FORMICA » OU ÉQUIVALENT APPROUVÉ.

3 EXÉCUTION

.1 EXÉCUTER LES TRAVAUX D'ÉBÉNISTERIE CONFORMÉMENT AUX NORMES DE QUALITÉ APPLICABLES DE L'ARCHITECTURAL WOODWORK MANUFACTURERS ASSOCIATION OF CANADA (AWMAC).

.2 FIXER ET ANCRER SOLIDEMENT LES OUVRAGES. FOURNIR ET INSTALLER DES FIXATIONS ROBUSTES POUR RETENIR LES ÉLÉMENTS MONTÉS AU MUR.

.3 SI L'ON UTILISE DES VIS POUR FIXER LES ÉLÉMENTS, POSER LES VIS DANS DES TROUS FRAISÉS, RONDS ET SOIGNEUSEMENT PERCÉS, ET OBTURER LES TROUS AU MOYEN DE BOUCHONS AU FINI ASSORTI À L'ÉLÉMENT FIXÉ.

.4 POSER UN MINCE FILET DE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ DANS LE JOINT SÉPARANT LES ÉLÉMENTS DE MOBILIER ET LE REVÊTEMENT DU MUR ADJACENT.

DIVISION 07 - ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ

LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÉRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.

7.1 ÉTANCHÉITÉ DES JOINTS

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 APPLIQUER LE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ AU POURTOUR DES ÉLÉMENTS AU MUR ET AU PLAFOND (EX. CADRES, APPAREILS MÉCANIQUE ET ÉLECTRIQUE, DESSUS DES PLINTHES, PÉRIMÈTRE DE TOUS LES MOBILIERS, JOINTS ENTRE LES CABINETS ET LE PLANCHER, ETC.) ET SELON LES INDICATIONS

.2 APPLIQUER LE PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ POUR L'ISOLATION ACOUSTIQUE AU PÉRIMÈTRE DE TOUS LES ÉLÉMENTS DANS LES CLOISONS ACOUSTIQUES (PORTES, FENÊTRES, JOINTS SUPÉRIEURS ET INFÉRIEURS DES MURS, TOUTES LES OUVERTURES À TRAVERS LA CLOISON, BOITES ÉLECTRIQUES, ETC.) ET SELON LES INDICATIONS.

2 PRODUITS

.1 SCELLANT À BASE DU SILICONE RÉSISTANT AUX MOISISSURES.

.1 PRODUIT ACCEPTABLE: DOW CORNING 786.

.2 MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ POUR L'ISOLATION ACOUSTIQUE.

.1 PRODUIT ACCEPTABLE: SCELLANT ACOUSTIQUE TREMCO DE TREMCO.

3 EXÉCUTION

.1 DÉBARRASSER LES SURFACES DES JOINTS DE TOUTE MATIÈRE INDÉSIRABLE, Y COMPRIS LA POUSSIÈRE, LA ROUILLE, L'HUILE, LA GRAISSE ET AUTRES CORPS ÉTRANGERS POUVANT NUIRE À L'EXÉCUTION OU À L'EFFICACITÉ DES TRAVAUX.

.2 AVANT D'APPLIQUER L'APPRÊT ET LE PRODUIT DE CALFEUTRAGE, MASQUER LES SURFACES ADJACENTES AFIN D'ÉVITER LES TERNISSURES.

.3 METTRE EN OEUVRE LE MASTIC D'ÉTANCHÉITÉ CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT.

DIVISION 09 - FINITIONS

LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET LES CONDITIONS GÉNÉRALES PARTICULIÉRES S'APPLIQUENT AUX TRAVAUX DÉCRITS DANS LA PRÉSENTE SECTION.

9.1 REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 PLINTHES EN VINYL

.2 RAGRÉAGE MINEUR DU RÉVETEMENT DE SOL SOUPLE EN FEUILLES SUITE À L'ENLÈVEMENT DU MOBILIER DE LABORATOIRE ET SES ANCRAGES AU SOL.

2 PRODUITS

.1 **PL01**: PLINTHE À GORGE EN CAOUTCHOUC, DE 102mm DE HAUTEUR, 3,2mm D'ÉPAISSEUR, DE COULEUR GRIS TEL QUE 38-PEWTER, AVEC SECTION DE COIN ENTRANT ET COIN SORTANT APPAREILLÉS, TEL QUE SÉRIE CB DE JOHNSONITE.

.2 **RS01**: REVÊTEMENT DE SOL SOUPLE EN ROULEAU DE VINYLE HOMOGÈNE, 2mm D'ÉPAISSEUR, COULEUR 6029-CLOUD. JOINTS SOUDÉS À CHAUD AVEC CORDONS DE SOUDURES #05072508, TEL QUE COLLECTION MIPOLAM SYMBIOZ DE GERFLOR. JONCTIONS ET COINS SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURIER.

3 EXÉCUTION

.1 VÉRIFICATION DES CONDITIONS: AVANT DE PROCÉDER À L'INSTALLATION DES REVÊTEMENTS DE SOL SOUPLES EN ROULEAU, S'ASSURER QUE L'ÉTAT DES SURFACES SUPPORTS PRÉALABLEMENT MIS EN CEUVRE AUX TERMES D'AUTRES SECTIONS OU CONTRATS EST ACCEPTABLE ET PERMET DE RÉALISER LES TRAVAUX CONFORMÉMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT.

2. INSTALLER LE REVÊTEMENT DE SOL SELON LES INSTRUCTION DU FABRICANT.

3. POSER LE REVÊTEMENT DE SOL EN EXÉCUTANT DES JOINTS PARALLÈLES AUX LIGNES DU BÂTIMENT DE MANIÈRE À EN RÉDUIRE LE NOMBRE AU MINIMUM.

4. NETTOYER, SCELLER ET CIRER LE PLANCHER NOUVELLEMENT REVÊTU ET LES PLINTHES SELON LES INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT DU REVÊTEMENT DE SOL.

9.2 TRAVAUX DE GYPSE

1 GÉNÉRALITÉS

.1 ÉTENDUE DES TRAVAUX

.1 TRAVAUX DE RAGRÉAGE DE PANNEAUX DE GYPSE REQUIS SUITE À LEUR DÉMOLITION PARTIEL POUR LE PASSAGE OU L'ENCASTREMENT DE CONDUITS DE MÉCANIQUE OU D'ÉLECTRICITÉ ET AUTRES TRAVAUX INDIQUÉS AUX DOCUMENTS.

2 PRODUITS

.1 PANNEAUX STANDARD: CONFORMES À LA NORME ASTM C 36, DE TYPE ORDINAIRE ET DE TYPE X LORSQUE REQUIS, D'ÉPAISSEUR INDIQUÉE AUX DOCUMENTS, 1220 MM DE LARGEUR ET DE LA LONGUEUR UTILE MAXIMALE, AVEC RIVES ÉQUARRIES AUX EXTRÉMITÉS ET RIVES ARRONDIES ET BISEAUTÉES SUR LES CÔTÉS.

.2 VIS POUR UTILISATION AUX ÉLÉMENTS INTÉRIEURS ET AUX PANNEAUX DEGYPSE INTÉRIEURS DES MURS EXTÉRIEURS: CONFORMES À LA NORME ASTM C 1002, ET À LA NORME ASTM C 954 DANS LE CAS DES ASSEMBLAGES SUR SUPPORT DE FORTE ÉPAISSEUR (0,84 MM ET PLUS), DE LONGUEUR APPROPRIÉE À L'OUVRAGE.

.3 ENDUIT POUR JOINTS: CONFORME À LA NORME ASTM C 475, SANS AMIANTE. DANS LES ENDROITS HUMIDES INTÉRIEURS, UTILISER UN COMPOSÉ À JOINT D'EXTÉRIEUR RECOMMANDÉ PAR LE MANUFACTURIER.

3 EXÉCUTION

.1 SAUF INDICATION CONTRAIRE ET PLUS RESTRICTIVE AUX DOCUMENTS, EXÉCUTER LA POSE ET LA FINITION DES PANNEAUX DE GYPSE CONFORMÉMENT À LA NORME ASTM C 840 ET AUX RECOMMANDATIONS CONTENUES DANS LE "MANUEL DE CONSTRUCTION DE GYPSE CGC", DERNIÈRE ÉDITION.

.2 NE PAS POSER LES PANNEAUX AVANT QUE LES BÂTIS, LES ANCRAGES, LES CALES, L'ISOLANT ET LES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES N'AIENT ÉTÉ APPROUVÉS.

.3 SCELLER PARFAITEMENT TOUS LES DÉCOUPAGES PRATIQUÉS AUTOUR DES BOÎTES ÉLECTRIQUES, DES CONDUITS, DANS LES CLOISONS INSONORISÉES. TOUTE CLOISON OU PLAFOND COMPORTANT DANS SA COMPOSITION DE L'ISOLANT INSONORISANT SERA CONSIDÉRÉ COMME CLOISON OU PLAFOND INSONORISÉS.

.4 POSER DES PORTES D'ACCÈS (TRAPPES DE VISITE) AUX APPAREILS ÉLECTRIQUES ET MÉCANIQUES PRESCRITES ET FOURNIES PAR LES DIVISIONS MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, AINSI QUE LES TRAPPES D'ACCÈS ARCHITECTURALES INDIQUÉES ET DÉCRITES À LA PRÉSENTE SECTION, LE CAS ÉCHÉANT. ASSUJETTIR FERMEMENT LES CADRES AUX ÉLÉMENTS DE FOURRURE OU À LA CHARPENTE.

3 EXÉCUTION (CONT.)

.5 TRAVAUX DE RÉFECTION: RAGRÉER LES SURFACES ENDOMMAGÉES PONCER LES EXTRÉMITÉS IRRÉGULIÈRES ET LES AUTRES IMPERFECTIONS. ENLEVER TOUTE SALETÉ, HUILE, GRAISSE, ET AUTRES MATÉRIAUX QUI EMPÊCHERAIENT L'ADHÉRENCE À LA SURFACE ET APPLIQUER UN AGENT DE LIAISONNEMENT. APPLIQUER DEUX MINCE COUCHES D'ENDUIT DE PÂTE À JOINT SUR TOUTE LA SURFACE À L'AIDE D'UNE TRUELLE DE PLATRIER, AFIN D'UNIFORMISER LA TEXTURE DES SURFACES, LES DÉNIVELLATIONS ET LES MARQUES D'OUTILS.

.6 FINIR LES JOINTS ENTRE LES PANNEAUX DE GYPSE ET DANS LES ANGLES RENTRANTS AU MOYEN DES PRODUITS SUIVANTS: PÂTE À JOINTS, RUBAN À JOINTS ET ENDUIT À RUBAN. APPLIQUER CES PRODUITS SELON LES NIVEAUX DE FINITION DÉCRITS CI-BAS, ET SELON LES RECOMMANDATIONS DU FABRICANT, ET LISSER EN AMINCISSANT LE TOUT DE FAÇON À RATTRAPER LE FINI DE LA SURFACE DES PANNEAUX. À L'EXCEPTION DES JOINTS DES PANNEAUX EXTÉRIEURS DES MURS EXTÉRIEURS, NE LAISSER AUCUN JOINT SANS TRAITEMENT. NE PROCÉDER AU TRAITEMENT DES JOINTS QU'APRÈS AVOIR PRÉPARÉ TOUTE LA SURFACE EN Y APPLIQUANT UN AGENT DE LIAISONNEMENT.

.7 DANS TOUS LES CAS, À MOINS D'INDICATION CONTRAIRE AUX DOCUMENTS, RÉALISER UNE FINITION DE NIVEAU 4.

.8 REMPLIR LES CREUX AUX TÊTES DE VIS AVEC DE LA PÂTE À JOINTS ET DE L'ENDUIT À RUBAN JUSQU'À L'OBTENTION D'UNE SURFACE UNIFORME ET D'AFFLEUREMENT AVEC LES SURFACES ADJACENTES DES PANNEAUX DE GYPSE, DE FAÇON QUE CES CREUX SOIENT INVISIBLES UNE FOIS L'ENDUIT DE FINITION APPLIQUÉ.

.9 UNE FOIS LA POSE TERMINÉE, L'OUVRAGE DOIT ÊTRE LISSE, DE NIVEAU OU D'APLOMB, EXEMPT D'ONDULATIONS ET D'AUTRES DÉFAUTS, ET PRÊT À ÊTRE REVÊTU D'UN ENDUIT DE FINITION.

NOTE
L'entrepreneur devra aviser les professionnels de toute erreur ou omission aux plans avant le début des travaux. L'entrepreneur devra vérifier toutes les dimensions et renvois aux plans. Aucune dimension ne devra être prise sur les dessins à l'aide d'une échelle.

PLAN-CLÉ

ÉMISSION

NO.	AA.MM.JJ	ÉMIS POUR	PAR
2	26-06-30	ADDENDA 1	M.W.
1	26-06-19	ÉMIS POUR APPEL D'OFFRES	M.W.
0	26-05-07	ÉMIS POUR COORDINATION	M.W.

SCEAU

Ordre des architectes du Québec
A 4015
MACGREGOR JOHN WILSON
ARCHITECTE

ARCHITECTURE

Facilities Management
Concordia University
1550 Blvd. De Maisonneuve Ouest
Suite 1100
(QC) H3G 1N2

ING. MECH.-ÉLEC.

ING. STRUCTURE

UNIVERSITÉ Concordia UNIVERSITY

PROJET
HU1 AMÉNAGEMENT D'UN LABORATOIRE POUR CME

DESSIN
DEVIS

No. PROJET U.C.
26-021

DATE
26-01-09

ÉCHELLE
N/A

No. PROJET

FEUILLE
A-005

RÉVISION
2

DESSIN
MW

APPROBATION
MW

X/X